

Le 22 octobre 2021

## « Deviens un super-héros du Net » : l'édition spéciale des Incollables®, conçue par l'Association e-Enfance/3018 et Cybermalveillance.gouv.fr est disponible

L'âge moyen auquel un enfant est équipé de **son premier appareil numérique est de 10 ans\***. Ils n'ont naturellement pas conscience des risques encourus et leurs parents méconnaissent souvent les usages numériques de leurs enfants.



Pour les aider à sensibiliser leurs enfants aux dangers d'Internet, l'Association e-Enfance/3018 et le dispositif national d'assistance **Cybermalveillance.gouv.fr**, dont elle est membre fondateur, proposent une édition spéciale des Incollables® : « Deviens un super-héros du Net ».

Destiné aux élèves de primaire et leurs parents, le célèbre éventail regroupe 84 questions avec différents niveaux de difficulté (facile, moyen, expert) pour tester ses connaissances sur les usages numériques, la sécurité en ligne, les dangers potentiels et les bons réflexes à adopter.

Le jeu éducatif aborde ainsi différents thèmes pour développer des usages citoyens permettant aux jeunes d'évoluer dans une société connectée et responsable :

- ✓ Cyber-harcèlement,
- ✓ Paramétrage de compte sur les réseaux sociaux,
- ✓ Piratage de compte,
- ✓ Usurpation d'identité,
- ✓ Surexposition aux écrans,
- ✓ Jeux vidéo,
- ✓ Exposition à des contenus violents & pornographiques.

Créée avec le soutien de Google.org, cette nouvelle édition est également disponible en version interactive : <https://quiz-digital-incollables.playbac.fr/deviens-un-super-heros-du-net/39>

Jérôme Notin, Directeur général de Cybermalveillance.gouv.fr : « Nous sommes très heureux d'avoir travaillé avec l'Association e-Enfance sur cette édition spéciale des Incollables®. C'est un bon moyen de sensibiliser les enfants, mais aussi leurs parents sur les usages numériques et montrer que l'on peut développer une culture cyber tout en s'amusant. »

Justine Atlan, Directrice générale de l'Association e-Enfance et du 3018 : « Cette édition spéciale des Incollables® sur les pratiques responsables du numérique, est une nouvelle illustration de notre partenariat historique avec Cybermalveillance.gouv.fr. A la croisée des chemins entre le salarié et le parent, notre mission commune est d'éduquer l'internaute aux usages numériques sécurisés. A travers ce jeu éducatif, les enfants participent pleinement à véhiculer auprès de leurs parents les bons réflexes à adopter en ligne. »

\*source Etude Audirep sur le cyber-harcèlement des jeunes pour l'Association e-Enfance (avec le soutien de Caisse d'Épargne)

Les Incollables® « Deviens un super-héros du Net ! » est disponible sur demande en remplissant le formulaire dédié sur le site e-enfance.org [[cliquer ici](#)] (en fonction des stocks disponibles).



### **A propos de l'Association e-Enfance**

Reconnue d'utilité publique, **l'Association e-Enfance est la référence pour la protection de l'Enfance sur Internet et l'éducation à la citoyenneté numérique depuis 2005**. Agréée par le Ministère de l'Éducation nationale, elle mène des actions de sensibilisation auprès des élèves, des parents et des professionnels. **Elle opère le 3018, numéro national pour les jeunes victimes de violences numériques et leurs parents**. Gratuit, anonyme et confidentiel, le 3018 est le partenaire officiel du Ministère de l'Éducation nationale dans la lutte contre le cyberharcèlement entre élèves depuis 2011. Tiers de confiance auprès des réseaux sociaux pour signaler et faire supprimer des contenus préjudiciables en quelques heures, le 3018 accompagne les adolescents, les parents et les professionnels sur toutes les questions liées aux usages numériques des jeunes (cyber-harcèlement, revenge porn, chantage à la webcam, surexposition aux écrans, jeux vidéo, exposition à des contenus violents & pornographiques, contrôle parental, piratage de compte, usurpation d'identité, etc).

Le 3018 est disponible par téléphone 6 jours sur 7 de 9h00 à 20h00, sur 3018.fr par Tchat, Messenger et WhatsApp. Conventionné avec la plateforme Pharos ([internet-signalement.gouv.fr](http://internet-signalement.gouv.fr)), la Brigade Numérique de la gendarmerie nationale ([gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://gendarmerie.interieur.gouv.fr)) et le 119-Enfance en danger, le 3018 est au cœur du dispositif de la protection de l'Enfance. [www.e-enfance.org](http://www.e-enfance.org)

### **A propos de Cybermalveillance.gouv.fr**

Cybermalveillance.gouv.fr est le **dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, de sensibilisation aux risques numériques et d'observation de la menace sur le territoire français**. Ses publics sont les particuliers, les entreprises (hors OIV et OSE) et les collectivités territoriales. Le dispositif est piloté par une instance de coordination, le Groupement d'intérêt public (GIP) ACYMA, composé d'une cinquantaine de membres issus du secteur public, du privé et du domaine associatif, et qui contribuent chacun à sa mission d'intérêt général. Cybermalveillance.gouv.fr référence sur sa plateforme des professionnels en sécurité numérique, répartis sur tout le territoire français, pour venir en aide aux victimes.

Depuis février 2021, le dispositif propose également aux entreprises et collectivités un accompagnement par des professionnels labellisés ExpertCyber pour la sécurisation de leur système d'information.

### **Contacts presse :**

Association e-Enfance/3018 : [stricot@kbzcorporate.com](mailto:stricot@kbzcorporate.com)  
Cybermalveillance.gouv.fr : [presse@cybermalveillance.gouv.fr](mailto:presse@cybermalveillance.gouv.fr)